

LES ETAPES DU DECONFINEMENT 2021

Suite aux annonces du premier Ministre faites le 10 mai, voici le détail des étapes du déconfinement jusqu'au 30 juin 2021 (sous réserve de la survenance d'une 4^e vague épidémique)

DATE	CATEGORIE ETABLISSEMENT	JAUGE	REMARQUES	
19 mai 2021	Restaurants	50% de la capacité d'accueil	Tables de 6 personnes, uniquement en terrasse	
	Commerces	8m2 /Personne		
	Musées	8m2 /Personne		
	Cinéma, théâtres, salles des fêtes, cirques, etc...	35% de la capacité totale d'accueil	1 siège sur 3, 800 personnes max.	
	Zoos, thermes, etc..	50% de la capacité totale d'accueil		
	Stades, établissements sportifs couverts, festivals, etc..	35% de la capacité totale d'accueil	1000 personnes assises max.	
	Activités sportives de plein air		10 personnes sans contact (mineurs : 50 personnes)	
	Cultes, mariages, enterrements		1 siège sur 3, en quinconce. 50 personnes pour enterrement à l'extérieur	
	Couvre-feu à 21 heures			
	Entreprises	Rassemblements 10 personnes max.	Télétravail maintenu	
9 juin 2021	Restaurants	100% de la capacité d'accueil en terrasse, 50% en salle	Tables de 6 personnes	
	Commerces	4 m2 /Personne		
	Musées	4 m2 /Personne		
	Cinéma, théâtres, salles des fêtes, cirques, etc...	65% de la capacité totale d'accueil	5000 personnes max. Passe sanitaire obligatoire si > 1000 personnes	
	Zoos, thermes, etc..	65% de la capacité totale d'accueil. Les thermes : 100% de la capacité totale d'accueil	5000 personnes max. Passe sanitaire obligatoire si > 1000 personnes.	
	Salons et foires	50% de la capacité totale d'accueil.	5000 personnes max. Passe sanitaire. Passe sanitaire obligatoire si > 1000 personnes.	

	Activités sportives de plein air		25 personnes avec contact (mineurs : 50 personnes). Compétitions amateurs en plein air : 500 personnes max.
	Cultes, mariages, enterrements		1 siège sur 2, en quinconce. 75 personnes pour enterrement à l'extérieur
	Couvre-feu à 23 heures		
	Entreprises	Rassemblements 10 personnes max.	Télétravail assoupli
30 juin 2021	Toute activité	Fin des jauges et levée du couvre-feu	Passé sanitaire obligatoire pour tout événement > 1000 personnes
	Activités sportives de plein air		2500 personnes max.
	Festivals	4m2/Personne	Public debout